

# Missions du Ministère de l'Agriculture

Conformément aux dispositions du Décret n° 136-2016 /PM, fixant les attributions du Ministre de l'agriculture et l'organisation de l'Administration centrale de son Département .

**Le Ministère de l'Agriculture a pour mission générale de concevoir, exécuter, suivre et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de développement de l'Agriculture.**

## **A ce titre, Il est chargé de :**

**Elaborer et mettre en œuvre les politiques relatives au développement de l'agriculture**

**Proposer les textes législatifs et définir la réglementation en matière agricole, et de veiller à leur application**

**Orienter et faciliter les actions de développement menées par les différents opérateurs publics et privés**

**Contribuer à l'appui technique des producteurs**

**Promouvoir la structuration du monde rural**

**Elaborer et faire appliquer les réglementations visant en particulier à protéger les ressources agricoles**

**Coordonner, suivre et évaluer l'exécution des politiques et des actions de développement et d'aménagement et la réalisation des objectifs fixés en matière de développement agricole;**

## **A ce titre, Il est chargé de : (suite)**

**Favoriser l'organisation économique des producteurs et des marchés des produits de l'agriculture**

**Apporter l'appui et le conseil technique nécessaire en matière agricole en vue de l'amélioration durable de la production et de la productivité agricoles**

**Définir les conditions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation des organisations socioprofessionnelles et mettre en œuvre les actions appropriées**

**Participer, avec les Départements concernés et organismes nationaux, à l'élaboration des politiques et stratégies ayant directement ou indirectement une incidence sur le secteur agricole**

**Entretenir des relations de coopération avec les organismes internationaux et inter Etats dont le domaine d'intérêt concerne le secteur de l'Agriculture.**